



Honte aux casseurs de notre système de retraites par répartition

Après avoir voté à la hussarde la loi sur la "réforme" des retraites, avec le gouvernement et le Président de la République, ils prévoient de continuer la casse de tous nos acquis.

→ **Les députés :**



Hervé GAYMARD
Suppléant :
Vincent ROLLAND
Tél 04 79 32 03 68



Michel BOUVARD
Suppléant : Pierre-
Marie CHARVOZ
Tél 04 79 59 93 96
mbouvard@icor.fr



Dominique DORD
Suppléant :
Claude GIROUD
04 79 68 20 39
dord@blogdord.fr

→ **Le sénateur :**



Jean-Pierre VIAL
jp.vial@senat.fr

Ces 4 parlementaires de notre département sont responsables et coupables d'avoir voté la loi scélérate sur les retraites. Ils ont déjà cassé les services publics, ils veulent encore casser définitivement la Sécurité sociale pour la livrer aux assureurs et aux financiers.

Alors allons nous les laisser tranquillement se reposer sur leurs lauriers ou bien allons- nous leur dire haut et fort notre façon de penser ?

Nous avons leurs coordonnées !!! Alors allons-y !

Ne leur laissons pas continuer la poursuite de leurs méfaits !!!

La CGT SAVOIE vous appelle à participer massivement
aux **RASSEMBLEMENTS :**

Mardi 16 Novembre 2010 à 18 h

- **Chambéry** : devant la Préfecture (Place Caffé)
- **Albertville** : devant la permanence d'Hervé Gaymard 5 place Ferdinand Millon
- **St Jean de Maurienne** : devant l'Hôtel de Ville

Aucune loi ne peut arrêter les luttes syndicales

D'autres solutions sont possibles pour assurer le financement de nos retraites!

Nous évaluons à 6 points de Produit Intérieur Brut (PIB) le niveau de ces ressources supplémentaires. Pour porter progressivement de 12 % à 18 % la part des richesses créées consacrée au financement des retraites, la CGT formule des propositions.

■ Faire contribuer tous les revenus

Aujourd'hui, une part de plus en plus importante des revenus n'est pas soumise à cotisation (intéressement, participation, stock-options,...). En 2009, la Cour des comptes évaluait ainsi à près de **10 milliards d'euros le manque à gagner pour nos caisses de protection sociale**. En outre, la CGT propose que les revenus financiers des entreprises soient soumis à contribution (20 milliards d'euros supplémentaires !).

■ Une autre politique de l'emploi

Le financement des retraites, et de la protection sociale en général, est très dépendant du niveau de l'emploi. **Un million d'emplois en plus c'est cinq milliards d'euros de rentrées de cotisations supplémentaires pour les retraites.**

100 000 emplois créés c'est 1,5 milliards d'euros en plus, chaque année, pour la Sécurité sociale. La France souffre d'un faible taux d'activité, elle arrive au 15e rang européen, ce taux est inférieur à la moyenne de l'Union européenne. Il est particulièrement faible chez les moins de 30 ans et les plus de 50 ans. Cette situation appelle donc une politique de l'emploi d'une toute autre dimension que les « mesurette » relatives à l'emploi des seniors, en prenant des dispositions véritablement efficaces pour l'emploi des salariés de 50 à 60 ans comme pour celui des salariés de moins de 30 ans.

■ Augmenter et moduler les cotisations patronales

La CGT propose de compléter ces mesures par une réforme des cotisations patronales qui pourraient être modulées en fonction, notamment, des politiques d'emploi des entreprises. **Elle propose également d'augmenter les cotisations patronales, de remettre à plat l'ensemble des exonérations (30 milliards d'euros en 2009).** Enfin, il peut être envisagé, si nécessaire, une augmentation des cotisations salariées.

■ Des pensions d'au moins 75 % du revenu net d'activité pour une carrière complète

Pour y parvenir la CGT propose de revoir le mode de calcul pour le régime général : retour à la moyenne des dix meilleures années pour le calcul du salaire de référence – au lieu des 25 meilleures aujourd'hui – et une actualisation des salaires portés au compte sur la base de l'évolution du salaire moyen et non des prix. Elle propose également que le revenu de retraite ne soit pas inférieur au Smic net pour une carrière complète et que la revalorisation des pensions se fasse sur la base du salaire moyen et non plus sur l'évolution prévisible des prix. Ce qui permettrait aux retraités de bénéficier des fruits de la croissance.

■ Augmentation des salaires : 1 % d'augmentation = 10 milliards d'euros supplémentaires par an, pour la Sécurité Sociale.

